

## SES ATOUTS

### POUR LES ASSOCIATIONS

- En déléguant au GEAI 29 la gestion de vos emplois, vous pouvez vous concentrer sur votre projet associatif et vos actions.
- Le GEAI 29 vous permet de partager des emplois dans la durée et dans un cadre juridiquement sécurisé.
- Pour les emplois à temps partiel inférieurs au mi-temps, le GE permet de rendre attractif le poste

### POUR LES SALARIÉ.E.S

- C'est aussi un gage de sécurité et de qualité d'emploi : un seul employeur, un seul salaire, un seul contrat de travail, un interlocuteur privilégié, un accès facilité à la formation et la possibilité d'accéder à un temps plein à moyen terme.

### ACCOMPAGNEMENT ET MUTUALISATION

*Le GEAI 29 a été créé par un collectif de structures spécialisées dans l'accompagnement de proximité des petites et moyennes associations et dans la mutualisation des ressources.*



## VOUS SOUHAITEZ ÉVALUER VOS BESOINS CONTACTEZ-NOUS

→ **Sur le Pays de MORLAIX :**  
**RESAM**  
Fanny Allais-Kerrien  
02 98 88 00 19  
mut.emploi@resam.net

→ **Sur le pays de BREST :**  
**GEAI 29**  
Bérangère **POUILLY**  
06 67 31 96 09  
paysdebrest@geai.bzh

→ **Sur le pays de CORNOUAILLE  
et Centre Ouest Bretagne :**  
**GEAI 29**  
Cécile **CORMERY**  
06 58 33 88 32  
contact@geai.bzh

→ **Votre besoin est déjà identifié ?**  
**GEAI 29, Cécile CORMERY**  
06 58 33 88 32  
contact@geai.bzh

# GEAI 29

Groupement d'Employeurs Associatif Intersectoriel



## L'EMPLOI EN COMMUN : SIMPLICITÉ SOLIDARITÉ SÉRÉNITÉ



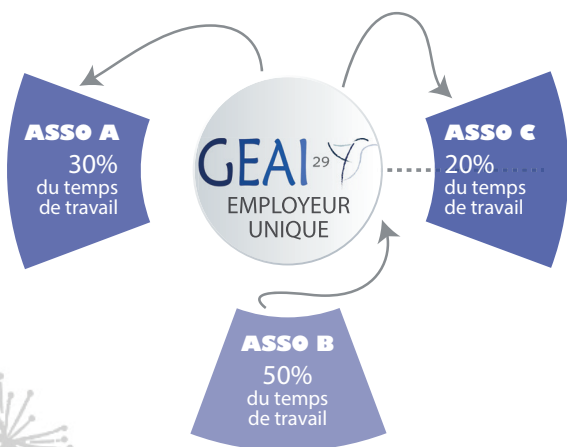
## CE NOUVEAU GROUPEMENT D'EMPLOYEURS VOUS PERMETTRA DE

- Vous libérer de l'administratif lié à la gestion de l'emploi
- Répartir le temps de travail d'un.e salarié.e et donc son coût entre plusieurs associations
- Trouver de nouvelles compétences et renforcer vos capacités d'action
- Contribuer à l'amélioration de la qualité de l'emploi dans le cadre d'une charte commune
- Mais aussi, faire naître de nouvelles collaborations inter-associatives



### TOUS LES MÉTIERS SONT CONCERNÉS

Au plus proche de vos besoins : comptable, animateur nature, de loisirs, éducateur sportif, chargé de projet ou coordinateur etc.



# LE GEAI 29 MODE D'EMPLOI

1



**Vous êtes accueillis et accompagnés** pour analyser et valider votre besoin en compétence, en volume horaire, et vérifier si ceux-ci relèvent bien du GEAI 29. Une proposition chiffrée vous est faite.

2



Si vous l'acceptez, **vous adhérez au Groupement d'Employeurs (GEAI 29)** et à ses modalités de fonctionnement.

3



**Le GEAI 29 prend en charge le recrutement** (si besoin), la gestion et le suivi du ou des salarié.e.s ainsi que des tâches de gestion des ressources humaines.

4



Le ou la salarié.e recruté.e **signe son contrat de travail** avec le GEAI 29 et/ou un avenant qui qualifie sa mise à disposition.

5



**Vous signez la convention** de mise à disposition et accueillez le ou la salarié.e dans vos locaux. Vous restez responsable de l'accueil et des conditions d'exécution du travail.

6



**Le GE vous accompagne** sur toute la durée de la convention, dans l'encadrement du ou de la salarié.e mis.e à disposition, son référent ressources humaines reste en permanence à votre écoute.

7



**Vous recevez une facture mensuelle** sur le temps de travail réalisé par le.a salarié.e. Cette facture intègre aussi, en toute transparence, l'ensemble des frais de gestion du GEAI 29 pour le.s poste.s concerné.s.

